



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 1er avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-1-1-55

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à A ALARY) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP. DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe (remplacée par Mme CHAPUS)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à D ZANIN) : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM BAYLET) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à C PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-1-1-55

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programme en fonction des coûts réels engendrés et de l'avancée des projets en cours,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et de la commission environnement dans leurs séances du 21 mars 2022,

Le Président propose donc :

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessous :

N°	Libellé	Montant AP	CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP au-delà
A2021-01	Autosurveillance – Télégestion	88 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	25 000,00 €	19 000,00 €
A2021-02	Réhabilitation de la station de Malause	1 032 500,00 €	5 118,30 €	160 000,00 €	470 000,00 €	397 381,70 €

- de créer une nouvelle autorisation de programme :

N°	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP au-delà
A2022-01	SIG – Modernisation	48 300,00 €	6 300,00 €	12 600,00 €	29 400,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus,

- de créer une nouvelle autorisation de programme telle que cité ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

15 AVR. 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

15 AVR. 2022

AR Préfecture

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220408-2022D7_1_1_55-DE
Numéro d'acte :	2022D7_1_1_55
Date de décision :	08/04/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2022D7-1-1-55 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES AUTORISATIONS PROG ET CREDITS PAIEMENT .pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	15/04/2022 11:23:00
Date de réception de l'AR :	15/04/2022 11:23:10